NOTE DINFORMATION

RMA DIVERSIFIE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence N°VI/02/06/8/30/4 en date du 28/11/20/4

Directeur Général Adjoint

Hicham ELALAMY



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion RMA ASSET MANAGEMENT sis à 83, avenue de l'Armée Royale Casablanca, représentée par M. Reda EL ALJ en sa qualité de Directeur Général Délégué, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

	RMA A	RMA ASSET			GEMEN		
sign	ature		• • • • • •				•

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: RMA DIVERSIFIE

- Nature juridique

: Fonds commun de placement (FCP)

Code Maroclear

: MA0000041089

- Date et référence de l'agrément

: 18/03/2013 sous référence AG/OP/008/2013

Date de création

: 08 Décembre 2011

Siège social

: 83, Avenue de l'Armée Royale - Casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: du 1er octobre au 30 septembre de chaque année

Apport initial

: 1 000 000,00 DH

Valeur liquidative d'origine

: 100 dirhams

- Etablissement de gestion

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Reda EL

ALJ en sa qualité de Directeur Général Délégué

- Etablissement dépositaire

: BMCE BANK

Commercialisateur

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Reda EL

ALJ

Tél: 05 22 45 31 00 Fax: 05 22 44 45 53

Commissaire aux comptes

: Cabinet A.Saaidi et Associés, représenté par M. Nawfal

AMAR

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: FCP« Diversifié».

Indice de référence

: 50% MASI et 50% MBI MLT

- Objectif de gestion

: L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs des contrats en unités de compte, un placement diversifié permettant de maximiser la plus-value du capital à long terme, par le biais d'une gestion dynamique du portefeuille.

Stratégie d'investissement

:Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 50% maximum en titres de créances et 50% maximum en actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, en particulier les valeurs présentant des opportunités d'investissement et un potentiel de croissance intéressant tout en respectant la réglementation en vigueur.

C.D.V.M

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en viqueur

Durée de placement recommandée : 10 ans

- Souscripteurs concernés : Personnes Morales résidentes et non résidentes

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et publication dans la presse économique hebdomadairement.
- Méthodes de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent le capital du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM
 - Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour du lundi au jeudi jusqu' à 17 h à RMA ASSET MANAGEMENT et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.
- Régime fiscal: Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV.COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
- Commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0,20 % incompressible acquis au FCP
- Commissions de rachat s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés dont 0,10% incompressible acquis au FCP

NB: « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte des frais et commissions relatifs à la tenue de compte »

Frais de gestion :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions des OPCVM gérées par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais

C.D.V.I

seront directement imputés au compte de résultat du FCP provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Frais publications : 20 000 dhs HT(2) Commissaire aux comptes : 20 000 dhs HT
- (3) Commissions CDVM: 0.025% HT
- (4) Dépositaire : 0,015% HT
- (5) Maroclear :(Commission de gestion du compte émission) : 4 000 dhs HT
- (6) Maroclear (droit d'admission): « trimestriel » Selon les conditions en vigueur
- Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)



